JOURNAL

HEBDOMADAIRE DE LA DIETE

PAR Mr: DE V.

Nro: XXIX.

M A I 1789.

Dimanche 31.

L'Evêque Grec de Słuck ſoupçonné d'avoir voulu révolter les payſans d'Ukraine, a été conduit dans cette capitale où il eſt détenu & gardé avec les plus grandes précautions. S. E. M. l'Ambaſſadeur de Ruſſie a fait quelques démarches à l'effet de le réclamer, comme ſuffragant de l'Archevêché de Kiow; mais ces réclamations n'ont eu aucune ſuite jusques apreſent. D'ailleurs les états ſe ſont occupés de l'impôt territorial, & les Commiſſaires deſtinés à l'évaluation des terres ont été nommés par les palatinats. Nous ne remplirons point ce journal des diſcuſions auxquelles ce projet a donné lieu, & nous préfererons d'y placer la Note preſentée par le miniſtre impérial, déja promiſe dans deux numeros, avec une réponſe du Prince Feld-Marechal Potemkin à la lettre qui lui a été écrite, au ſujet des armes qn'il avoit déposés à Szmila. Ces deux écrits conçus dans les

termes les plus flatteurs, fonts faits pour augmenter la reconnoiffance que la nation doit au Monarque qui le premier, a donné l'exemple de l'équité, du défintéreffement & des égards.

Nous donnerons dans un fuplément la réponfe du Duc de Courlande, à la réquifition qui lui a été faite par les états, de fes devoirs & charges de vaffelage.

J'ai reçu la lettre françoise que vos Excellences m'ont écrite d'après l'ordre des Etats. Il m'eft doux d'être interrogé comme citoyen et compatriote, & c'eft à ce titre que je n'hésite point à entrer dans l'explication Suivante, auffi claire que dictée par une entière condefcendance, & une fincérité non fuspect.

Ce n'eft point comme particulier & feigneur des terres de Szmila, que j'y ai envoyé en quartier une partie du régiment Chevau-légers de Cherfon; c'eft plutôt comme Feld-Maréchal commandant les armées de S. M. L'Impératrice de Ruffie, d'après le libre féjour d'un bien plus grand nombre des mêmes troupes en Pologne, durant tout le cours de l'année dernière, dans la pleine confiance que ces deux nations diftinguées refteront indiffolublement unies, & dans la conviction des vœux finceres & durables de ma Souveraine pour la Pologne, que j'ai placé ainfi cette petite partie de l'armée, & je l'ai placé dans ma terre, afin qu'elle ne put offrir nul part ni caufe d'oppresfion, ni fujet de plainte à personne: malgré quoi cependant, du moment que l'Autorité fuprême fut informée que cela ne plaifoit point à la République, j'e reçus l'ordre de faire évacuer ce petit dé-

tachement de troupes, & prendre des arrangemens pour l'évacuation de tout le reſte.

J'ose aſſurer ici de la manière la plus Solennelle, que je ne me laiſſeroit paſſer par qui que ce soit en zèle pour le bien de la Sérèniſſime République; les preuves en ſont claires & inconteſtables. Qui eſt-ce qui peut dire avoir tranſporté en entier & de ſon plein gré, une fortune auſſi conſidérable en Pologne ainſi que je l'ai fait? aurai-je pu me résoudre à une pareille démarche, ſi je n'avois aimé la nation Polonoise à la quelle d'un autre côté je ne ſuis point étranger? & aurai-je pu l'exécuter ſans le conſentement & les Secours bienfaiſans de ma Souveraine, ou ſans être aſſuré de ſa Volonté immuable d'entretenir inviolablement l'amitié d'une République respectable?

La méchanceté avoit inventée & ſait courir des bruits inguriéux à mon honneur, comme ſi j'euſſe tranſporté à Szmila un amas d'armes conſidérable. Le Comte Stanislas Potocki Nonce de Lublin, a dit juſtement à ma défenſe que ſi ces armes étoient à moi en propre, elles ne ſeroient certainement employées qu'au bien de la Patrie: il a dit ce que j'aurois dit moi même, & acquit par là des droits à mon éternelle reconnoiſſance.

Pour preuve de mon zelé attachement à la Séréniſſime République, j'ai l'honneur d'offrir douze canons de fonte & cinq cent fuſils que ma Souveraine a permis de faire faire dans ſes fabriques.

J'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite conſidération,

de Vos Excellences,

Le plus humble Serviteur.

Prince Gregoire Potemkin Tauryczewſki.

NOTE

L'empereur s'etant ſait rendre compte du reſultat de la Commiſſion mixte, qui s'eſt tenue à Zwaniec pour examiner les prétentions en dedomagement, provenantes des opérations du blocus de Chocim ſur la rive gauche du Dnieſter, Sa Majeſté Impériale & Royale a obſervé, que ſes Commiſſaires n'ont pu que s'attacher ſtrictement aux principes adoptés dans les cas ordinaires de liquidation. Mais comme Elle trouve conforme à ſes ſentimens de mettre en compte plus, que toute autre choſe, la nature extraordinaire de l'occaſion & la complaiſance qu'elle y a éprouvée de la part d'une Nation dont elle priſe le caractère et l'amitié; le ſouſſigné eſt chargé de temoigner à S. E. M. le Comte Malachowſki Grand Chancelier de la Couronne comme Préſident de la Deputation des affaires étrangères, & il a l'honneur de le requérir d'informer les Illuſtres Etats aſſemblés en Diète, que l'Empereur vient de donner l'ordre d'acquitter ſans délai, non ſeulement les 19,769. fl. de Pologne liquidés par ſes Commiſſaires, mais auſſi toute la Somme de 93,116. fl. de Pologne, qu'importe le reſte des prétentions ayant un rapport direct avec les ſusdites opérations, & telles qu'elles ont été fixées par les propres Commiſſaires de la République ſans aucune déduction ultérieure.

Varsovie ce 8. Mai 1789.

de Caché.

SUPPLEMENT

AU Nro: XXIX.

Traduction de la lettre écrite en latin par S. A. le Duc de Curlande aux Maréchaux de la Diete.

Mes Seigneurs les Maréchaux de la Diète & de la Confédération du Royaume de Pologne & du grand Duché de Lithuanie ;

COMME la magnanimité, la générosité & l'ardeur fervente, avec les quelles Sa Majesté le Roi, ainsi que les Illustres Etats Confédérés de la Sérénissime République, travaillent à la Diète présente, ont pour objet la splendeur, la prospérité de la patrie ; que leurs forces réunies tendent à relever l'ancienne gloire du nom Polonois, à lui rendre son premier éclat ; qu'ils font naitre l'admiration & la vénération chez

tous les vrais appréciateurs de la vertu: de même le sentiment le plus cher à ceux qui sont particulièrement attachés à S. M. & à la Sérénissime République par les liens de la fidélité, est celui qui les pénètre d'une reconnoissance d'autant plus vive; qu'ils peuvent espérer, eux & leurs descendans de participer aux fruits d'une prévoyance aussi éclairée.

C'est ainsi qu'animé par une fidélité & un dévouement, qui seront à jamais le premier mobile de ma conduite envers S. M. & la Sérénissime République; je porterai tous mes soins à mettre en état le corps de troupes qui m'est demandé par la lettre de vos Excellences, à se mettre en marche. Les deux compagnies, existantes à présent, ne formant point le nombre requis; j'ai sur le champ donné des ordres aux capitaines de faire des enrôlemens pour

les compléter, mais quoique leurs instructions portent d'accélérer l'accomplissement de ces ordres, je vois difficilement la possibilité qu'ils le soient avec cette promptitude qu'exigeroit le terme qui m'est fixé.

L'attachement le plus zélé m'ayant porté, autant que mes devoirs de vasselage, à remplir la volonté de S. M. & de la Sérénissime République ; j'ose espérer que, non seulement il sera fourni à ce corps de troupes, tous les vivres nécessaires, dès qu'il entrera sur les frontières de la Lithuanie ; mais aussi que S. M. & les Illustres Etats daigneront m'accorder un réversal *(ce qui est d'usage en pareil cas) par le quel on reconnoitra que tout ce que je ferai en outre de mes devoirs de Vasselage, ne sera point exigé pour l'avenir.*

)(o)(

Je finis, en priant vos Excellences de m'obtenir du Roi & de la Sérénissime République, la continuation de leur bienveillance & de leur protection; & d'être convaincus de l'attachement et de la vénération avec les quels je suis, De vos Excellences l'inviolable & Sincère ami

(Signé) Pierre Duc de Curlande.

à Mittau le 13. Mai 1789.

A V I S.

On s'abonne tous les jours, hors les fêtes & Dimanches, chez Mr. Trattnern Libraire, rue des Sénateurs vis-à-vis le Palais de S. A. le Prince Primat. Le prix de l'abonnement pour Varsovie est de 36. florins pour l'année courante; on paye 4. florins de plus pour les feuilles sorties avant la nouvelle année.

On S'abonne également pour toutes les Provinces de Pologne: s'adresser, à Varsovie, à M. Zimmermann Contrôleur général de la Poste; & en Province, aux Maitres des Postes de chaque Bureau. Le prix de l'abonnement est de 46. florins, franc-de port, pour toutes les feuilles jusqu'à la nouvelle Année 1790.